

Département du Jura

Arrondissement de Dole



Mairie de VILLETTE-LÈS-DOLE

2 bis route de Goux – 39100

03.84.82.40.14

mairie@villettelesdole.fr

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 039-213905730-20231215-ARRETE_2_2023-AR



Arrêté portant retrait d'une délégation à un adjoint

Le maire de la commune de Vilette-lès-Dole (Jura),

Vu l'arrêté du 28 mai 2020 par lequel il a donné délégation à Mme SERGEANT Séverine, adjointe, pour :

- Gestion du fleurissement communal et de l'environnement sur le territoire de la commune
- Suivi des associations communales
- Suivi du calendrier des animations
- Représentation de la commune aux différentes assemblées et manifestations

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

Arrête :

Article 1^{er} : La délégation donnée à Mme SERGEANT Séverine par l'arrêté susvisé est rapportée.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie. Copie en sera transmise à madame la sous-préfète.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Vilette-lès-Dole,

Le 15 décembre 2023

Le Maire

Jean-Luc LEGRAND

